

PREAVIS DE GREVE DANS L'ANIMATION ET LES METIERS DE L'EDUCATION POPULAIRE JANVIER 2022 - NANTERRE

CGT - CFDT - FO

Cher.es Collègues,

Voici en PJ la poursuite du **préavis de grève pour le mois de janvier 2022**.

L'augmentation du temps de travail à hauteur de 3H par semaine, acceptée par un seul syndicat en Juin 2021, contre l'avis des personnels et de leur assemblée générale, **se fait aujourd'hui violemment sentir**. C'est un recul historique au vu des combats passés qui nous avaient permis de constamment améliorer nos conditions de travail à Nanterre ! D'autant plus que les 3 jours de congés d'ancienneté ne seront pas appliqués par la ville qui cède encore à la pression de la préfecture.

Cela va à l'encontre totale des valeurs d'émancipation qui devraient nous animer en réduisant notre temps de travail, le mal être au travail, et en permettant son partage entre tous ! Au contraire cela risque d'accentuer les arrêts et augmenter les difficultés de recrutements et la précarité sur des périodes courtes pour remplacer les agents en RTT.

C'est pour quoi **notre collectif avait listé nos revendications et appelé à une grève le 15 Décembre massivement suivie (27 centres fermés)**. Malheureusement nous n'avons pas eu le temps de traiter tout les points lorsque nous avons été reçu par les élus le 16 Décembre et **certain points ont été refusé, c'est pour quoi nous appelons à poursuivre la grève en Janvier !**

Plus que jamais : Restons uni.es et engagé.es.

**NOUS APPELONS A UNE NOUVELLE JOURNEE NOIRE DANS LES ACCUEILS
LE MERCREDI 19 JANVIER 2022**

**AINSI QU'A 1H DE GREVE LES MARDI ET JEUDI 18 et 20 JANVIER A LA
PRISE DE SERVICE (temps du midi ou heure du matin en plus).**

**REUNION OUVERTE A TOUS VENDREDI 21 JANVIER 10H au 16ème étage
de la Mairie (bilan et suite à donner)**

Voici les réponses des Elus aux revendications que nous avons pu **traiter de bas en haut**.

CR dernière rencontre avec les élus :

Concernant l'animation, nous réaffirmons notre rejet de la loi de transformation du service public qui détricote nos statuts, supprime nos congés et augmente notre temps de travail à plus de 1607h (nous continuons à considérer que le protocole de fin de conflit de juin dernier, signé par 1/2 OS n'a aucune valeur).

Par ailleurs nous revendiquons :

- Le passage des animateurs.trices en catégorie B et des directeurs.trices en catégorie A. *Non traité*
- La titularisation massive des vacataires sur la base d'une nouvelle évaluation proposée. *Non traité*

- **Une augmentation du salaire conséquente ou une prime correspondante à l'augmentation du temps de travail pour les animateurs.trices. *Non traité***
- **Des moyens pour faire face aux protocoles sanitaires : économies et respect des normes sont incompatibles ! (sous groupes d'enfants, postes aux plateaux le midi, masque et gel, trimballer les animateurs d'un centre à l'autre) *Non traité***
- **Nous espérons que les commissions (Formation, temps du midi, réorganisation) ne soient pas des supercherries ! Ces concertations doivent intégrer les syndicats à ce titre nous demandons :**
- **La mise en place des 21H de formation sur le temps de travail habituel sur 3 jours banalisés (comme dans les crèches). *L'employeur nous annonce que c'est une option envisageable sur l'année 2022-2023.***
- **Une prime de 300€ pour les responsables temps du midi (directeurs.trices ou animateurs.trices diplômés en direction). *L'employeur nous affirme que cela est prévu dans la revalorisation de la prime pour les DAQ DAQA en compensation de la prise en responsabilité du midi mais que le montant n'est pas encore chiffré et allait dépendre du partage des responsabilités avec les directeurs d'écoles (groupe de travail Midi). La prime sera mise en place pour les écoles tests courant janvier. La responsabilité du midi est prévue sur la fiche de poste DAQ DAQA et non sur une feuille de mission ce qui empêche des animateurs diplômés de prendre cette responsabilité. Nous demandons que les animateurs puissent la prendre en responsabilité avec prime spécifique et à connaître le montant qui doit s'appliquer !***
- **La mise en place immédiate (dans l'année 2022) de deux stages de formations BAFA par la ville hors période de vacances afin de former et régulariser la situation des structures en difficultés et faciliter le recrutement. *L'employeur nous propose un RDV spécifique à la mise en place de ces formations en janvier!***
- **La mise en place de formations qualifiantes et spécialisantes pour les permanents déjà listées (gazette de l'animation N°1). *L'employeur nous affirme que c'est l'objectif et qu'un plan annuel doit être mis en place que le groupe de travail Formation doit servir à cela. Attention à ne pas jouer à se renvoyer la balle car le groupe de travail n'est pas décisionnaire!***
- **L'annulation de l'heure prévue en moins un soir/semaine au lieu de RTT. *L'employeur a accepté la demande.***
- **La mise en place de l'heure en plus prévue le jeudi matin sur 4X15 minutes à 11h45. *Non. Selon eux cela a déjà été négocié pour une heure dédiée au Midi. L' élu nous rappelle qu'il y a une close de revoyure après le teste pour éventuellement modifier Pourtant le groupe de travail temps du midi n'a pas eu à discuter cette heure. Il a également été demandé de placer l'heure éventuelle le mardi plutôt que le jeudi après la journée du Mercredi.***
- **Enfin nous demandons une réelle protection juridique de l'employeur. *Sur ce point l'employeur nous rétorque qu'une information aux DAQ DAQA va être faite sur les droits à la protection juridique. Le service affirme qu'il s'y atèle toujours mais que le plus souvent se sont les concernés qui ne veulent pas porter plainte ce qui empêche de déclencher l'aide juridique. Le protocole d'aide en cas d'agression ou d'accusation doit être inscrit au DU ! Si les élus cherchent tant à respecter la loi pourquoi ce document obligatoire pour la prévention des risques n'est-il toujours pas fait !?***

